



ARRETE PERMANENT
de mise en place de ralentisseurs de forme
«Coussins Berlinois» et d'une section de voie limité à 30 km/h

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ANDILLY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-9 et L 2213-1 et suivants,

Vu le code de la Route,

Considérant que le trafic routier est important dans ce secteur,

Considérant qu'il convient de sécuriser cette entrée de bourg qui donne accès à l'école maternelle,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

Considérant que la mise en place de ralentisseurs de type «**Coussins Berlinois**» et l'instauration d'une limitation de vitesse à 30 km/h sur la **rue de la Paix – RD 20 entre la rue de la Brie et la rue de la Tour – rue des Sports** permettront de renforcer la sécurité.

ARRETE :

Article 1^{er} : un ralentisseur composé de **2 coussins berlinois** sera installé sur la **rue de la Paix – RD 20 entre la rue de la Brie et l'intersection de la rue de la Tour – rue des Sports**.

Dans ce périmètre de voie, une limitation de vitesse à 30 km/h sera instaurée dans les deux sens de circulation.

.../...

.../...

ARRETE :

Article 2 : Les panneaux de signalisation réglementaires seront apposés afin de mettre en place ces règles de circulation.

Article 3 : Ces dispositions prendront effet dès leur mise en place.

Article 4 : Les conducteurs en infraction au présent arrêté, seront passibles d'une amende prévue aux articles R 413-14 et suivants du code de la route.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie de Marans,
- Madame la Directrice Générale des Services,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Directeur des Infrastructures du Département – Subdivision d'Echillais,

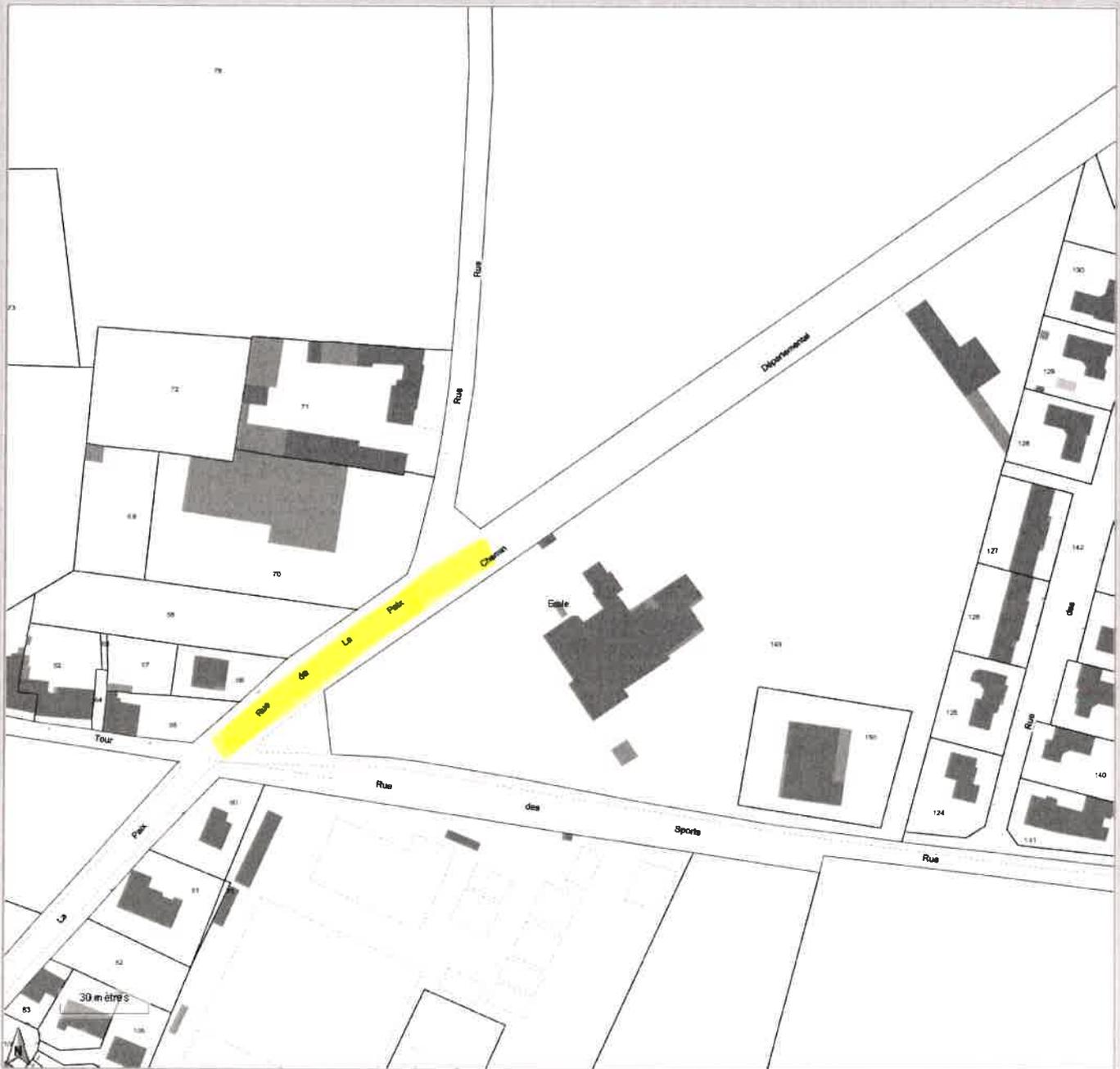
sont chargés chacune en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Andilly, le 6 mai 2015

LE MAIRE,
Sylvain FAGOT

Commune d'Andilly



Source(s): Cadastre 2015 - DGFIP - Cadastre 2015 - DGFIP

Commentaire(s):

Légende :

- | | |
|-----------------------|---------------------------|
| Parcelles cadastrales | Bâti Cadastre |
| Bâti - Cadastre | Dur |
| Tx Numéro de parcelle | Léger |
| Habillage surfaces | Habillage lignes Cadastre |
| Tx Numéro de voirie | Symbole église |
| Tx Nom de voirie | Amorce limite commune |
| Habillage linéaire | Chemin |
| | Amorce de voie |
| | Trottoir, sentier |
| | Ligne transport force |
| | Rail chemin fer |



Echelle :1/2000 format A4

Date :6 Mai 2015

Impression Cart'Aunis, outil SIG du Pays d'Aunis